



Assemblée

Distr. générale
30 mars 2015
Français
Original : anglais

Vingt et unième session

Kingston (Jamaïque)

13-24 juillet 2015

Demande d'admission au statut d'observateur présentée conformément au paragraphe 1, alinéa e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée pour le compte du Conseil mondial de l'océan

Note du Secrétariat

1. Le 22 janvier 2015, le Conseil mondial de l'océan a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour demander l'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité. On trouvera le texte de cette lettre ainsi que des informations complémentaires sur le demandeur aux annexes I et II à la présente note.

2. À l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée, il est prévu que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de cette dernière en tant qu'observateurs.

3. Aux paragraphes 5 et 6 du même article du Règlement, il est prévu que les observateurs visés à l'alinéa e) du paragraphe 1 de cet article peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur l'invitation du Président et avec l'approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits présentés par ces observateurs sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le Secrétariat à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.



Annexe I

Lettre datée du 22 janvier 2015, adressée au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins par Paul Holthus, Président et Directeur général du Conseil mondial de l'océan

Le Conseil mondial de l'océan a l'honneur de demander à ce que le statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins lui soit reconnu par l'Assemblée, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 de son règlement intérieur.

Le Conseil mondial de l'océan est une organisation non gouvernementale à but non lucratif établie sous la forme d'une alliance internationale d'entreprises et d'industries qui s'attache à promouvoir l'océanographie ainsi que la viabilité et la sauvegarde des océans. Il s'est donné pour objectif des océans sains et productifs, exploités, préservés et gérés durablement par des entreprises concernées. Le Conseil regroupe des entreprises maritimes multisectorielles afin de stimuler la collaboration du secteur privé au niveau international et d'améliorer la viabilité des océans et la responsabilisation sociale des entreprises.

Outre l'extraction minière des fonds marins, le Conseil mondial de l'océan comprend de plus en plus de membres provenant de secteurs maritimes tels que : pétrole et gaz, exploitation minière, technologies et données maritimes, navigation, sociétés de classification, construction navale, production d'énergie renouvelable offshore, pêche, production de câbles sous-marins, droit maritime et autres secteurs divers.

Les ressources minérales des grands fonds marins constituent une importante ressource économique pour le développement durable. L'exploitation responsable de ces minéraux doit se faire dans le cadre d'une utilisation multiple de l'espace et des ressources océaniques. Un grand nombre de problèmes et d'incidences potentiels auxquels se heurtent les entreprises d'extraction minière des fonds marins sont intersectoriels et cumulatifs. C'est grâce à la collaboration et à la responsabilisation des différentes entreprises ainsi qu'à la coopération des industries de la mer avec les principales organisations intergouvernementales et autres parties prenantes que l'on pourra les aborder de la manière la plus efficace.

Le Conseil mondial de l'océan a collaboré fructueusement avec : a) des organisations et organismes internationaux, notamment la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Convention sur la diversité biologique, la Banque mondiale, entre autres; b) de nombreuses entreprises et des groupes industriels comme notamment le Conseil international des mines et métaux, l'International Association of Oil and Gas Producers, la Chambre internationale de la marine marchande, la Chambre de commerce internationale; et c) avec de nombreuses organisations scientifiques et non gouvernementales, par exemple le Conseil international pour l'exploration de la mer, l'Union internationale pour la conservation de la nature et d'autres.

Le Conseil mondial de l'océan encourage toutes les industries de la mer à jouer un rôle moteur et à collaborer en abordant les questions intersectorielles afin de faciliter les échanges commerciaux et un accès constant et de réduire les risques. Convaincu que son admission au statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins serait bénéfique pour l'Autorité mais aussi pour les États patronnants, l'industrie d'extraction minière des fonds marins et les autres industries de la mer, le Conseil demande respectueusement à l'Assemblée d'appuyer la présente demande d'accréditation.

Le Président et Directeur général
du Conseil mondial de l'océan
(*Signé*) Paul **Holthus**

Annexe II

Demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins

Nom de l'organisation

Conseil mondial de l'océan

Adresse

World Ocean Council
3035 Hibiscus Drive, Suite 1
Honolulu, Hawaii 96815
États-Unis d'Amérique

Nom et adresse des principaux représentants proposés

Paul Holthus
Président et Directeur général
Conseil mondial des océans
Courriel : paul.holthus@oceancouncil.org

Objectifs du Conseil mondial de l'océan

Vision

Des océans sains et productifs, leur exploitation et leur développement durables ainsi que leur protection par des entreprises responsables

Mission

Le Conseil mondial de l'océan rassemble des entreprises multisectorielles du secteur maritime en vue d'accroître la collaboration du secteur privé au niveau international et d'améliorer la viabilité des océans et la responsabilisation sociale des entreprises.

Objectifs

- a) Une alliance d'entreprises maritimes internationales et multisectorielles dynamiques donnant au secteur privé un rôle moteur pour ce qui est de la durabilité et de la protection des océans ainsi que de l'océanographie pour une exploitation responsable des zones et des ressources océaniques.
- b) Des entreprises maritimes bien informées des processus d'élaboration des politiques et de prises de décisions concernant les océans et collaborant de manière constructive avec les acteurs du secteur maritime.
- c) Une coopération et un encadrement intersectoriels pour la définition de solutions concrètes, rentables et scientifiques aux défis posés au milieu marin et à sa durabilité.
- d) Une amélioration constante de la performance environnementale par les industries de la mer à l'aide des moyens les plus appropriés, à savoir meilleures pratiques, normes de performance, coopération dans le domaine de la recherche.

e) Des alliances intersectorielles avec les industries de la mer pour ce qui est des besoins et débouchés urgents dans des domaines prioritaires à l'échelon régional, national ou local, en vue d'une participation fructueuse des entreprises, notamment aménagement de l'espace maritime.

f) Une meilleure compréhension mutuelle entre les différents secteurs des industries de la mer, un renforcement du dialogue intersectoriel et une diminution du nombre de conflits liés à l'exploitation des océans.

g) Un appui collectif à l'industrie pour approfondir les sciences marines et contribuer à des activités commerciales viables et responsables.

h) Des campagnes de sensibilisation et de communication à l'intention de la presse et des acteurs des secteurs public et maritime sur les efforts déployés et les progrès accomplis sur les questions relatives au milieu marin et à sa durabilité.

Histoire

1. C'est au cours des années 2000 que la responsabilisation sociale des entreprises du secteur maritime est devenue de plus en plus importante et nécessaire alors qu'il devenait évident que les intérêts économiques ne pouvaient plus être dissociés des objectifs de durabilité si l'on voulait parvenir à une approche durable et globale de la santé des océans et à une activité économique responsable. De nombreuses entreprises responsables souhaitaient se regrouper et collaborer afin de mieux relever les défis communs posés par les océans, mais il n'existait aucune structure ou processus à cet effet. Le besoin et l'utilité d'une alliance entre industries pour promouvoir la durabilité et la sauvegarde des océans ainsi que les sciences maritimes sont devenus manifestes et incontournables.

2. Depuis l'an 2000, plusieurs entreprises du secteur maritime concernées par la salubrité du milieu marin ont commencé à constituer un réseau en participant à des groupes de discussion organisés par le secteur privé lors de conférences multipartites sur les océans tenues à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les participants étaient motivés par la possibilité de rencontrer des collègues d'autres industries également intéressés par la sauvegarde des océans et la possibilité de donner plus de moyens d'intervention au secteur maritime. Sur cette base, deux autres tables rondes internationales réunissant des responsables internationaux de l'industrie maritime et des milieux d'affaires ont été organisées pour débattre de la durabilité des océans (Lisbonne, 2005; Paris, 2006), à l'occasion desquelles les participants des milieux d'affaires ont encouragé la création d'un mécanisme d'interaction entre les industries de divers secteurs sur les questions relatives aux océans.

3. Compte tenu de l'intérêt suscité et de la dynamique engagée au sein des nouvelles entreprises maritimes, un atelier interprofessionnel plus important a eu lieu à New York, mi-2008, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Les participants ont décidé d'aller de l'avant en instituant le Conseil mondial de l'océan, une alliance d'entreprises internationales intersectorielles déterminées à promouvoir la responsabilisation sociale des entreprises du secteur maritime. Le Conseil mondial de l'océan a été officiellement créé début 2009 par un groupe de grandes entreprises représentant différentes branches de l'industrie maritime.

4. Dans le cadre de ses activités initiales, le Conseil mondial de l'océan a organisé le Sommet sur la durabilité des océans, un rassemblement sans précédent

de responsables d'industries maritimes venus du monde entier pour aborder les questions liées à la durabilité des océans. Les premiers sommets se sont tenus à Belfast (2010), Washington (2013) et le prochain aura lieu à Singapour (fin 2015). Le Sommet sur la durabilité des océans et les autres manifestations organisées par le Conseil mondial de l'océan consacrent leurs travaux à l'analyse des problèmes et à l'élaboration et l'exécution d'un programme de travail afin de prendre des mesures pour relever les défis auxquels sont confrontés les industriels en matière de développement durable et d'exploitation responsable.

5. Le Conseil a mis en place des groupes de travail intersectoriels pour aborder les priorités intersectorielles des industries, notamment la gouvernance des océans et les politiques y relatives, l'aménagement de l'espace maritime, les ondes acoustiques en milieu marin, l'Arctique, les espèces marines envahissantes, les débris marins, les impacts des mammifères marins, les installations portuaires de réception, l'adaptation des ports et des infrastructures côtières à l'élévation du niveau de la mer et aux phénomènes climatiques extrêmes et la collecte de données par l'industrie maritime. Les nouveaux groupes de travail thématiques devraient porter sur les effets de la sédimentation et de la turbidité résultant du rejet en eaux profondes des résidus d'extraction et des déchets de l'exploitation minière sur les écosystèmes marins.

6. Le Conseil mondial de l'océan compte un nombre croissant de membres de divers secteurs représentant plus de 70 grandes entreprises du secteur maritime et organisations affiliées. Son alliance d'industries maritimes internationales ne se limite pas à ses seuls membres et comprend un réseau croissant de plus de 34 000 acteurs du secteur maritime.

Programme de travail et activités récentes

7. Le Conseil mondial de l'océan est dorénavant considéré comme une plateforme et un portail mondiaux d'interaction des entreprises du secteur maritime avec l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements et les autres acteurs concernés par la sauvegarde des océans.

8. À cet égard, le Conseil mondial de l'océan a notamment :

a) Été invité par le Cabinet du Secrétaire général à faire partie des cinq représentants de son Groupe d'experts sur les océans pour la conférence des Nations Unies sur le développement durable;

b) Convoqué la seule réunion des industries maritimes en vue de transmettre leurs contributions sur les océans à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (juin 2012);

c) Été le seul représentant des industries maritimes invité à participer à la Conférence sur l'environnement durable organisée dans le cadre du Sommet de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique;

d) Engagé le tout premier « dialogue avec les entreprises » entre les industries maritimes et le Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique;

e) Été le seul organisme représentant les industries de la mer à apporter des contributions lors de la session du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale

sur les objectifs de développement durable en ce qui concerne les questions relatives aux océans;

f) Organisé le premier Forum international et intersectoriel des entreprises sur les politiques et la planification relatives aux océans.

9. Le programme de travail du Conseil mondial de l'océan s'est considérablement étoffé dans les domaines ci-après.

Politiques relatives aux océans et gestion des océans

10. Le Conseil mondial de l'océan veille à assurer une contribution constructive du secteur maritime à l'élaboration des principales politiques relatives à la durabilité des océans en participant aux processus politiques essentiels. Il s'efforce de garantir que ses membres et le secteur maritime au sens large soient tenus informés des évolutions politiques qui auront une incidence sur l'avenir des activités commerciales dans les océans grâce à ses travaux de suivi, d'information et d'analyse.

11. En ce qui concerne les processus hautement prioritaires, le Conseil se charge du suivi, de l'analyse des principales politiques et des processus de prise de décisions, et de faits nouveaux majeurs relatifs aux océans, il veille à ce que les informations transmises soient équilibrées et à ce que les entreprises soient informées et participent de manière constructive, en tant que de besoin. Pour cela, il faut recueillir et diffuser des informations et représenter les vues et l'action des entreprises responsables. À ce jour, les priorités en matière de politiques océaniques comprennent les négociations de l'Organisation des Nations Unies sur la biodiversité dans les zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale, la Convention sur la diversité biologique et le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, auxquels il convient de rajouter maintenant l'Autorité internationale des fonds marins.

12. Le Conseil fournit de plus en plus d'informations et est de plus en plus présent lors des processus politiques clés. Par exemple, il a été le seul représentant du secteur à participer à la réunion plénière formelle organisée par l'ONU pour examiner une proposition d'amendement au droit de la mer visant à inclure la biodiversité dans les zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale en 2013 et en 2014. Il s'efforce de compenser l'absence d'acteurs du secteur maritime afin de garantir un débat plus équilibré et mieux informé sur les décisions qui auront d'importantes répercussions pour les ressources extractives provenant des fonds marins.

13. À titre d'exemple également, en 2010, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, le Conseil mondial de l'océan a examiné les principaux processus de gestion des océans et d'élaboration des politiques océaniques et a procédé à une analyse détaillée de la Convention. Il a participé aux dixième, onzième et douzième conférences des parties et aux réunions préparatoires en tant que seul organisme représentant les industries marines lors de ces débats approfondis sur les grandes questions politiques maritimes. Sa participation a été favorablement accueillie par les gouvernements, le secrétariat de la Convention et les autres acteurs concernés en tant que contribution nécessaire et utile.

14. Le Conseil mondial de l'océan communique aux entreprises des informations sur les politiques maritimes internationales et l'évolution de la gestion des océans

en organisant des manifestations importantes. Le Sommet sur la durabilité des océans de 2013 comprenait une importante réunion sur les politiques relatives aux océans. Un groupe de travail sur les politiques océaniques est en cours de création. Le Conseil est le seul représentant des industries maritimes à avoir participé aux négociations de l'ONU sur les objectifs de développement durable. Début 2014, il a été le seul forum représentant des industries de la mer à participer aux négociations des Nations Unies sur les objectifs de développement durable. Ces événements lui permettent d'établir des contacts directs entre les principaux organismes intergouvernementaux et de l'ONU et les industries maritimes. Par exemple, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, le Conseil de l'Arctique et d'autres organismes des Nations Unies et intergouvernementaux ont participé en tant qu'intervenants aux événements organisés par le Conseil mondial de l'océan.

Aménagement de l'espace maritime/Planification des océans

15. L'aménagement de l'espace maritime est un secteur qui se développe rapidement dans de nombreuses régions, en particulier dans l'Union européenne, aux États-Unis et en Australie et qui est même également maintenant envisagé dans le cadre de zones océanographiques internationales. Il est nécessaire que les industries de la mer puissent véritablement participer au processus de prise de décisions dans ce domaine. Le Conseil mondial de l'océan a mis en place un groupe de travail sur l'aménagement de l'espace maritime et veillera à une participation systématique et globale d'un grand nombre d'industries de la mer au processus de planification et à l'utilisation de données scientifiques crédibles et d'une évaluation des risques. Une participation proactive, constructive et coordonnée à l'aménagement de l'espace maritime par des industries maritimes informées est essentielle pour accroître sa valeur ajoutée.

16. En Europe, le Conseil mondial de l'océan a suivi les politiques d'aménagement de l'espace maritime de l'Union européenne et a travaillé avec les organes compétents de la Commission européenne, notamment la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche. Le processus est dorénavant axé sur les bassins des mers régionales, par exemple la mer Baltique et la mer du Nord, et les industries de la mer doivent par conséquent s'organiser au niveau régional. Dans les régions où suffisamment d'acteurs concernés sont intéressés et le demandent, le Conseil organisera des ateliers régionaux sur l'aménagement de l'espace maritime. Ce processus peut donner naissance à un conseil régional des industries de la mer permettant aux industries du secteur privé d'interagir de manière systémique et constante en matière de planification maritime et de contribuer collectivement au processus global d'aménagement de l'espace maritime.

17. Aux États-Unis, il est devenu urgent pour les industries de la mer de mieux comprendre l'aménagement de l'espace maritime et d'y participer pour répondre aux politiques nationales et au National Ocean Council. C'est pourquoi une stratégie dans ce domaine a été élaborée et mise en place par l'intermédiaire de neuf programmes régionaux (subnationaux) de planification. Le Gouvernement a convoqué une grande conférence interinstitutions mi-2011 pour soutenir ses plans d'aménagement de l'espace maritime. Le Conseil mondial de l'océan a organisé le premier Forum national des industries de la mer sur le thème de l'aménagement de

l'espace maritime en juillet 2011, pour que les entreprises le comprennent mieux et soient pleinement informées des projets du Gouvernement et pour initier une participation constructive et coordonnée d'industries maritimes averties tout au long de son évolution. Au fur et à mesure du déploiement de ce projet au niveau régional, le Conseil prend contact avec les diverses industries du secteur maritime dans chaque région pour faciliter la participation au nouveau processus de planification des océans et l'expliquer. À cet effet, il faudra peut-être organiser des ateliers et créer des conseils régionaux (subnationaux) des industries de la mer.

Problèmes opérationnels ou techniques relatifs au milieu marin

18. De nombreuses industries de la mer sont confrontées à plusieurs problèmes opérationnels et techniques relatifs au milieu marin, d'où la nécessité de créer des synergies et de réaliser des économies d'échelle. Le Conseil mondial des océans encourage la collaboration intersectorielle entre les membres pour élaborer des programmes scientifiques et de recherche afin de faciliter la recherche de solutions rentables à ces difficultés communes. Les domaines prioritaires sont notamment : les ondes acoustiques en milieu marin, les bio-salissures/espèces marines envahissantes, les collisions des navires avec les mammifères marins, les installations portuaires de réception. Comme indiqué, les nouveaux groupes de travail axeront notamment leurs travaux sur les effets de la sédimentation et la turbidité résultant du rejet en eaux profondes des résidus d'extraction et des déchets de l'exploitation minière sur les écosystèmes marins.

19. Le Conseil mondial de l'océan, en collaboration avec ses membres, a entrepris de créer des groupes de travail qui s'emploieront à cerner les meilleures pratiques pour résoudre ces problèmes opérationnels et techniques relatifs au milieu marin. Les groupes de travail auront peut-être aussi pour tâche de définir un programme et des priorités communs dans les domaines de la science et de la recherche appliquée intégrant les apports des gouvernements et de chercheurs universitaires. Le Conseil encourage les industries de la mer à mener à bien des recherches conjointes afin de trouver des solutions aux principaux problèmes communs qui touchent le milieu marin grâce à des partenariats, des consortiums, des projets industriels conjoints ou des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Il crée ainsi le contexte nécessaire à la recherche de solutions concrètes et rentables sur la base de données scientifiques fiables.

Un cadre régional pour les industries de la mer

20. Le Conseil mondial de l'océan encourage la mise en place de conseils régionaux pour coordonner les contributions des entreprises membres et les intégrer aux processus politiques, aux activités scientifiques et à la recherche de solutions aux problèmes opérationnels et techniques au niveau régional. Il collabore avec les membres pour mettre au point des initiatives régionales intersectorielles dans des zones géographiques hautement prioritaires, notamment l'Arctique, la Méditerranée, les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest.

21. Dans certaines de ces zones, notamment l'Arctique, des initiatives d'organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales ont été lancées pour faire face aux problèmes auxquels est confronté le milieu marin. Les entreprises maritimes ne participent pas de manière systématique, globale, coordonnée et intersectorielle à de nombreux processus relatifs à l'Arctique.

Le Conseil mondial de l'océan a donc décidé d'organiser un atelier sur la création d'un conseil des entreprises concernées par l'Arctique ainsi que sur le tout premier dialogue interentreprises avec le groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique, lesquels ont tous les deux eu lieu à Reykjavik, les 16 et 17 septembre 2012. Il a ensuite organisé une réunion très fructueuse sur l'Arctique lors du Sommet sur la durabilité des océans en avril 2013, à laquelle ont participé un grand nombre d'intervenants, pour poursuivre la mise en place du Conseil des entreprises concernées par l'Arctique et du groupe de travail sur l'Arctique.

22. Le Conseil mondial de l'océan encourage ses groupes de travail régionaux et ses conseils régionaux à s'intéresser à la durabilité des océans, à leur protection et à leur exploitation responsable. Il peut ainsi garantir la contribution des industries de la mer et leur participation aux processus régionaux afin d'assurer une gestion équilibrée des océans. Pour certaines régions, des événements particuliers ont créé une dynamique et ouvert des débouchés. Par exemple, en Méditerranée, les installations portuaires de réception doivent être modernisées et un groupe d'encadrement des activités intersectorielles est nécessaire pour en assurer la coordination. En Afrique de l'Ouest, le Programme pour les mers régionales du PNUE et la Commission du courant de Benguela ont contacté le Conseil mondial des océans en vue de créer un groupe régional chargé des échanges avec les gouvernements et autres acteurs du secteur maritime dans leur région. En Australie, la communauté océanographique souhaite inciter les industriels de la mer à contribuer à l'amélioration et à l'augmentation des observations et des modélisations océanographiques qui profiteront aux entreprises et contribueront à la science.

Smart Ocean/Smart Industries : collecte et partage de données par l'industrie

23. Les membres du Conseil mondial de l'océan ont estimé qu'il était nécessaire que le Conseil mette en place et supervise un programme ou une « plateforme » pour accroître, améliorer et mieux coordonner le rôle de l'industrie dans la collecte et le partage des données océanographiques et atmosphériques. Le programme « Smart Ocean/Smart industries » s'appuiera sur les navires d'opportunité existants pour créer un programme incitant les industries à contribuer de manière inégale aux observations océanographiques, à l'aide de dispositifs de navires et de plateformes offshore pour le long terme ainsi que de collectes de données intégrées. Les efforts faits par l'industrie dans ce domaine sont appréciés et encouragés par les acteurs du secteur maritime.

24. Le Conseil mondial de l'océan a eu des échanges avec plusieurs entreprises (essentiellement dans les secteurs du pétrole, du gaz, des transports maritimes, des technologies marines, des assurances) et programmes nationaux d'observation océanographiques (par exemple aux États-Unis, dans l'Union européenne et en Australie), qui encouragent tous cette initiative. Le Conseil s'est réuni plusieurs fois avec le Directeur de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, avec laquelle il collabore pour s'assurer la participation du secteur privé dans ce domaine d'intérêt commun. Les programmes de la Commission offrent la possibilité d'une collaboration internationale, de recueillir des données internationales sur des questions importantes pour les industries de la mer et d'établir des liens avec des programmes océanographiques nationaux.

25. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) coordonne les systèmes d'observations météorologiques maritimes. La COI et l'OMM collaborent au sein de la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime, qui a mis en place un programme pour développer et coordonner le système des « navires d'opportunité ». Le Conseil mondial de l'océan participe aux réunions annuelles du programme de navires d'observation de la Commission technique mixte afin d'assurer une coordination active avec la COI et l'OMM et établir des liens avec les principaux organes et acteurs nationaux et internationaux du secteur des observations océanographiques. La Commission océanographique de l'UNESCO a accueilli un premier atelier du Conseil mondial de l'océan sur le thème « Smart Ocean/Smart Industries », à Paris, du 12 au 13 décembre 2011, afin d'ébaucher la structure et le processus et de définir une feuille de route pour aller de l'avant.

26. Le Sommet de 2013 sur la durabilité des océans comprenait une réunion majeure sur le thème « Smart Ocean/Smart Industries ». Le Conseil mondial de l'océan a organisé un atelier sur le thème « Smart Fishing Vessels » fin 2013 lors du Congrès mondial de l'industrie des produits de la mer qui s'est tenu à Saint Johns (Canada) du 28 septembre au 4 octobre 2013. En 2014, le Conseil a organisé le premier atelier sur la collecte de données sur l'Arctique, dans le cadre de l'Arctic Shipping Forum à Helsinki, du 8 au 10 avril.

27. Grâce au programme « Smart Ocean/Smart Industries » et au Groupe de travail, le Conseil mondial de l'océan renforce la participation des industries de la mer à la collecte de données pour améliorer les connaissances océanographiques et atmosphériques. Il s'efforce d'alimenter les bases de données gouvernementales et scientifiques avec les données recueillies par les industries de la mer. Le programme vise à améliorer considérablement la compréhension des milieux océaniques, afin d'établir de meilleures prévisions dans ce domaine et de les exploiter de manière plus durable et responsable.

Mesure dans laquelle les buts du Conseil mondial de l'océan concordent avec ceux de l'Autorité internationale des fonds marins et contribuent à la réalisation de ceux-ci

28. L'importance accordée par le Conseil mondial de l'océan à une initiative et à une collaboration internationale pour aborder la question de la durabilité et de la sauvegarde des océans ainsi que des sciences océanographiques respecte en tous points le mandat de l'Autorité, à savoir garantir une exploitation prudente et responsable des minéraux des fonds marins. Les programmes thématiques du Conseil sur la bonne gestion des océans, la planification maritime et océanique, les questions techniques et opérationnelles de gestion du milieu marin et le rôle du secteur dans la collecte et le partage des données contribuent tous à la mission et aux efforts déployés par l'Autorité pour améliorer la compréhension, la planification et la gestion des zones maritimes utilisées pour des activités industrielles.

29. Le Conseil mondial de l'océan collabore essentiellement avec l'Autorité dans le cadre des évaluations et de la gestion environnementales, notamment en ce qui concerne l'élaboration actuelle du cadre réglementaire pour l'utilisation et la mise au point de règles, réglementations et procédures sur la prévention des dommages causés au milieu marin par des activités réalisées dans la Zone. Le Conseil a déjà entrepris des activités pour contribuer aux progrès de l'Autorité. En avril 2014, il a

diffusé un communiqué de presse demandant aux industries de la mer de contribuer à l'enquête menée par l'Autorité auprès des acteurs concernés. Il a été envoyé aux 34 000 acteurs du secteur faisant partie du réseau du Conseil, pour les informer de l'enquête réalisée par l'Autorité et encourager les représentants de l'industrie à soumettre leurs observations.

30. Fort de cet engagement et de ces initiatives, le Conseil mondial de l'océan peut inciter les diverses industries de la mer à travailler avec l'Autorité et les États pour mieux comprendre les écosystèmes océaniques et mettre en place la bonne gestion et les meilleures pratiques nécessaires à l'industrie de l'exploitation des fonds marins.

31. Le Conseil mondial de l'océan occupe une place de choix pour faciliter les contributions d'industries de la mer présentes sur les secteurs les plus divers (notamment pétrole et gaz, pêches, câbles sous-marins) et possédant des informations, des données d'expérience et des meilleures pratiques relatives aux domaines intéressant tout particulièrement l'Autorité, à savoir :

- a) Remettre en état et réhabiliter le milieu marin;
- b) Évaluer l'environnement marin et formuler des plans de gestion de l'environnement;
- c) Élaborer des stratégies d'intervention pour préserver et restaurer la diversité biologique et le fonctionnement des écosystèmes;
- d) Comprendre les fonctions écosystémiques et la diversité biologique qui devraient être préservées aux niveaux régional et local;
- e) Élaborer des mesures et des procédures d'intervention en cas d'urgence;
- f) Définir les notions de « dommages graves » et d'« écosystèmes marins vulnérables » en rapport avec la protection du milieu marin;
- g) Promouvoir et encourager l'utilisation de meilleures pratiques, y compris les progrès technologiques de la recherche scientifique, pour protéger l'environnement lors des opérations;
- h) Assurer le suivi des opérations, du respect des règles, des contraintes environnementales et des écosystèmes marins;
- i) Définir les meilleures pratiques environnementales et une gestion évolutive et élaborer des procédures à cet effet;
- j) Mettre au point des approches de la gestion des risques qui pourraient être adaptées à l'industrie d'extraction minière des grands fonds marins.

Structure

32. Les industries de la mer soucieuses d'appliquer le concept de responsabilité des entreprises envers la préservation des océans sont invitées à se mettre en avant et à devenir membres du Conseil mondial de l'océan. Les candidats doivent affirmer leur soutien à la vision et à la mission du Conseil et leur intention de participer activement à son programme de travail. Les associations concernées et les organisations affiliées, à savoir les instituts de recherche, universitaires et scientifiques qui collaborent étroitement avec les industries de la mer, peuvent également devenir membres.

33. Le Conseil mondial de l'océan est administré par un conseil d'administration représentatif des diverses industries de la mer. Celui-ci est choisi par les membres du Conseil selon les critères ci-après :

- a) Représentation diversifiée des industries;
- b) Représentation géographique diversifiée;
- c) Des représentants des industries membres du Conseil mondial de l'océan (c'est-à-dire ni des associations ni des membres affiliés);
- d) Des membres qui sont parmi les plus actifs de l'organisation;
- e) Être membre depuis au moins une année civile complète. Les membres sont élus pour un mandat de trois ans et ne peuvent effectuer plus de deux mandats consécutifs.

34. Le Comité exécutif du Conseil d'administration se compose des membres ci-après : le Président, le Trésorier et le Secrétaire. Ils sont élus par l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour un mandat de deux ans. Le Conseil d'administration adopte ses décisions sur la base du consensus.

35. Le programme de travail du Conseil mondial de l'océan est élaboré et mis à jour par le Comité du programme et soumis au Conseil pour examen et approbation. Le Comité du programme crée, le cas échéant et si nécessaire, des groupes de travail pour élaborer et exécuter certaines composantes du programme de travail. Ces groupes de travail s'acquittent de leurs tâches suivant un mandat convenu et font régulièrement rapport au Comité du programme, lequel fait à son tour régulièrement rapport au Conseil sur l'exécution globale des activités par rapport au plan de travail du Conseil mondial de l'océan tel qu'adopté.

Entreprises et organisations membres du Conseil mondial de l'océan

36. En décembre 2014, la liste des membres du Conseil mondial de l'océan s'établissait comme suit :

3W Marine Pty Ltd	Liquid Robotics
A.P. Moller-Maersk A/S	Lloyd' Register
Almi Tankers S.A.	Louisbourg Seafoods
Arcadis	M3 Marine (Offshore Brokers) Pte Ltd
Arctia Shipping	MF Shipping Group
Arctic Fibre	Marine Acoustics, Inc.
ASL Environmental Sciences	Memorial University Marine Institute
Baird Publications	Mitsubishi heavy Industries
Battelle Memorial Institute	Nautilus Minerals, Inc.
BigBlueStuff	Noise Control Engineering

Birds Eye – Iglo	N America Marine Environment Protection Association
Blank Rome	Ocean Networks Canada
BP	Ocean Nourishment
Cape Breton University	Ordendorff Carriers GmbH & Co. KG
Cape Cod Commercial Fishermen’s Alliance	OLRAC SPS
Caris USA Inc.	PanGeo Subsea
Center for Blue Economy, Institut d’études internationales de Monterey	Planet OS (anciennement Marinexplore)
China Navigation Company/Swire Pacific Offshore	Resolute Marine Energy
Circumpolar Solutions	RightShip
ClassNK	Rio Tinto
Coastal India Development Council	Royal Greenland A/S
CSA Ocean Sciences Inc.	Sanford Limited
Det Norske Veritas (DNV-GL)	Scottish Marine Institute (SAMS)
ESRI	Shell
ExxonMobil	Shipping Forum Ltd
FOB	Southall Environmental Associates (SEA)
Global Trust Certification	SubCtech
Guangxi Panshibao Co., Ltd	Tai Chong Cheang (TCC) Steamship Co. HK
Heidmar, Inc.	Technip
Heerema Marine Contractors Nederland SE	TierraMar Consulting
Holman Fenwick Willan LLP	TOTAL
IHC Mining	Total Marine Solutions
Chambre internationale de la marine marchande (CIMM)	Twin Dolphins
International Tankers Owners Pollution Federation (ITOPF)	University of Texas Marine Science In
JASCO Applied Sciences	Winward Ltd.
Keppel Offshore and Marine	Zodiac Marine
L-3 Mari Pro Inc.	

Membres actuels du Conseil d'administration du Conseil mondial de l'océan

37. En décembre 2014, le Conseil d'administration était composé des membres ci-après :

<i>Membres du Conseil</i>	<i>Affiliation</i>
Gary Isaksen (Président)	ExxonMobil
Rainer Sternfeld (Trésorier)	PlanetOS
Jonathan Webb (Secrétaire)	Holman Fenwick Willan
Peter Glazebrook	Rio Tinto
Neil Baird	Baird Publication
Vinay Patwardhan	Tai Chong Cheang (TCC) Steamship Co.
Hans Christian Krarup	Golder Associates
Lori Kennedy	Louisbourg Seafoods
Mikael Thinghuus	Royal Greenland A/S
Paul Holthus	Président/Directeur général du Conseil mondial de l'océan